

Offre ferme d'acquérir d'un bien immobilier

Nous soussignés Monsieur et/ou Madame

Nom : Prénom : Lieu et date de naissance :
 Tel : N° Nat.: Profession :
 Domicilié : à
 Nom : Prénom : Lieu et date de naissance :
 Tel : N° Nat.: Profession :
 Domicilié : à
 Situation matrimoniale et régime.....
 Assujetti TVA (si oui, indiquer le numéro de TVA).....

Notaire choisi en cas de vente : Étude du Notaire l'Étude du Notaire Rue César Despretz 26 à 7860 Lessines, Tel. (068) 33.24.00 / (068) 33.24.01 / (068) 25.03.42, Fax. (068) 33.73.25, E-Mail : laurent.devreux@belnot.be - notairedevreux@skynet.be - Syndic de l'immeuble : info@sogefi.be Pour recevoir les actes authentiques requis en vue de la vente du bien ci-dessus désigné et autorise ce dernier à fournir tous les documents nécessaires à la bonne suite de cette offre.

NOTAIRE ET BANQUIER

- Les parties autorisent les notaires et banquiers à communiquer toutes les données relatives à la présente offre et à travailler leur dossier en collaboration avec l'agence.

Ci-après dénommé(e)s) « l'Offrant »,

Déclare prendre l'engagement ferme, définitif et irrévocable de se porter acquéreur du bien immobilier situé à :

Commune de la **VILLE DE 7000 MONS - cinquième division** Et comprenant 1 appartement 2 chambres avec terrasse et 2 emplacements parking dans un immeuble à appartements multiples, dénommé « résidence Artémis », érigés sur et avec un terrain, cadastré section C, N°1MP42P0000 d'une superficie de 7 ares 41 ca, tel que ce terrain est repris sous liseré jaune et sous lot 1 au plan de division dressé par Monsieur Guy Meunier, Géomètre, expert-immobilier, à 7050 Jurbise, en date du 29/01/2014, resté annexé à l'acte de vente reçu par le notaire Debouche, soussigné, le 6/03/2014, dont question ci-dessous :

1 Parking Rue des Archers 19 + (P/ 10) section C, Numéro 0001M42P0030, RC : 23 €

1 Appartement Rue des Archers 19 (A.REZ/0.1/J) section C. Numéro 0001M42P0002, RC : 994 €

1 parking Rue des Archers 19 + (P/ 1) section C. Numéro 0001M42P0022, RC : 23 €

1) **Au niveau du rez-de-chaussée** : chaussée : dans le bâtiment B, situé à gauche. Quand on regarde l'immeuble. De la rue des archers : L'appartement dénommé 0.1 comprenant :

- En propriété privative et exclusive : un Hall, un WC, un salon-salle à manger-cuisine, une salle de bains, une buanderie, 2 chambres avec accès à un jardin ; ainsi que la jouissance privative et exclusive d'un jardin ;

- En copropriété et indivision forcée : (687/10 000ème) des parties communes compris le terrain

2) **A l'extérieur : 1/L'emplacement de parking numéro 1**, comprenant :

- En propriété privative et exclusive : l'emplacement parking proprement dit ;

- En copropriété et indivision forcée : (50/10 000ème) des parties communes compris le terrain, numéro parcellaire 1M42P0022.

2/L'emplacement de parking numéro 10, comprenant :

- En propriété privative et exclusive : l'emplacement parking proprement dit ;

- En copropriété et indivision forcée : (50/10 000ème) des parties communes compris le terrain, numéro parcellaire 1M42P0030.

Tel que c'est parti privatif et communes sont décrites à l'acte de base.

Charges mensuelles de 98,34 € incluant : l'eau, chauffage, électricité des communs, les poubelles, le syndic, la conciergerie, l'entretien des jardins et nettoyage des communs et provision.

Certificat PEB B 122 kWh/m2.an valable jusqu'au 15/04/2026 numéro : 20160415502221

EXTRAIT CONFORME DE LA BDES N° 10315641 VALIDE JUSQU'AU 20/11/2021 Cette parcelle n'est pas soumise à des obligations au regard du décret sols

Ce bien lui a été présenté par l'agence immobilière MORGAN IMMO (sprl.Mary Morgan)

Le prix principal offert pour l'acquisition de l'immeuble pour quitte et libre de tous privilèges, hypothèques et charges quelconques, dans l'état où il se trouve, sans garantie de contenance ni de vices cachés inconnus du vendeur, tous frais, **droits quelconques et honoraires notariaux non compris** est fixé à :

-euros (en chiffres).....euros (en lettres)

La présente offre est valable jusqu'au, et ne peut être unilatéralement retirée par l'offrant avant cette date.

Le refus de l'offre par le propriétaire n'ouvre, au profit de l'offrant, aucun droit à une quelconque indemnité.

L'acceptation éventuelle de l'offre sera **valablement** notifiée à l'offrant dans le délai de validité de celle-ci par :

E-mail (indiquer l'adresse)

Fax (indiquer le numéro de fax)

En cas d'acceptation de cette offre, dans les trente jours un acompte de% sera versé exclusivement au compte tiers IBAN : BE08 350-1067670-13 Code BIC BBRUBEBB au nom de la SPRL Mary Morgan.

L'offrant ayant été parfaitement informé sur l'immeuble, la présente offre est émise sans réserves, en manière telle que l'acceptation par le Propriétaire emportera l'accord des parties sur tous les éléments substantiels et essentiels du contrat de vente qui aura en conséquence un caractère **parfait** et obligera l'offrant à acheter le bien aux conditions habituelles et à celles reprises dans le présent document, sauf stipulation d'une/de(s) condition(s) suspensive(s), auquel cas **la vente** ne sera parfaite qu'à la levée de la dite/desdites condition(s). **Toutefois, le transfert de propriété, des risques et la prise de jouissance du bien n'auront lieu qu'à la signature de l'acte authentique.**

L'Offrant déclare, qu'en cas d'acceptation de son offre, l'acquisition de l'immeuble est faite **sans condition suspensive / sous la condition suspensive** *(Biffer la mention inutile)

1. d'obtention d'un crédit hypothécaire de..... €. La durée de la clause suspensive est de 30 jours à dater de l'acceptation de l'offre.

2. En cas de refus bancaire, l'acquéreur devra payer à l'agence une somme de 1.560,00 EUROS pour indisponibilité du bien au marché et aux publicités à renouveler.

3. si le prêt demandé est refusé, l'acquéreur devra en informer l'agence par E-mail à cd.morganimmo@gmail.com copie à info@morganimmo.be ou par recommandé dans le délai de trente jours, suivant la signature de l'offre, Il devra en outre justifier du refus par la production d'une lettre émanant de deux organismes bancaires différents, Le montant demandé ne devra pas excéder le prix de vente droit d'enregistrement inclus acompte déduit.

À défaut de cette intervention et/ou de la preuve de la non-obtention dudit prêt, celui-ci sera considéré comme obtenu, à l'expiration de ce délai et la vente sera parfaite.

4. Si la présente offre n'est pas respectée l'agence sera en droit de remettre le bien en vente, de postuler le paiement de ses honoraires. L'attention des parties est également attirée sur le fait que si l'une d'elle venait à ne pas exécuter ses engagements, l'autre pourra, quinze jours après injonction adressée par lettre recommandée ou exploit d'huissier, soit poursuivre l'exécution forcée de la vente par voie judiciaire, soit considérer la vente comme résolue de plein droit. Dans les deux cas, la partie défaillante sera tenue de payer à l'autre partie, à titre d'indemnité, un montant fixé à 12 % du prix de vente, sauf à la partie préjudiciée à apporter la preuve qu'elle a, en fait, subi un préjudice plus important.

Protection des données à caractères personnel.

Les données personnelles confiées dans la présente offre le sont dans le respect du R.G.P.D et des obligations liées à la prévention du blanchiment. Les données communiquées le sont en vue de présenter une proposition complète au vendeur afin qu'il puisse apprécier votre offre. En cas d'acceptation, elles peuvent être transmises aux tiers qui doivent intervenir directement ou indirectement dans le déroulement de la vente (différent corps de métier pour le parachèvement des travaux, banquier certificateur PEB, Notaire(s), ...). Dans l'éventualité où ladite offre ne serait pas retenue par le propriétaire, vous marquez accord pour que les informations transmises soient utilisées ultérieurement par l'agence pour vous informer de biens susceptibles de vous intéresser. Toutes les informations utiles sur la conservation, le droit d'accès, de rectification, d'effacement, de regard, de correction, de portabilité & de modification des données personnelles confiées peuvent être consultées à l'adresse suivante : http://www.immozoom.be/perso/protection_vie_privée.pdf ou obtenues sur simple demande en format papier.

En cas d'accord des 2 parties, celle-ci vaudra vente ferme et définitive sans contestation.

Fait à, le.....20.....

En autant d'exemplaires que de parties dont chacune reconnaît avoir reçu le sien.

Signatures de candidats acquéreurs
 « Lu et Approuvé »

Signature des propriétaires ou mandataire
 « Lu et Approuvé »

LA PRESENTE OFFRE EST FAITE SANS AUCUNE CLAUSE RESTRICTIVE